

ARRÊTE PROVISOIRE n° 24-AT-048
PROLONGEANT LES MODIFICATIONS DE LA RÉGLEMENTATION
DU STATIONNEMENT ET DE LA CIRCULATION
CITE VERDIERE ET RUE RASPAIL (en partie)

Le Maire de la ville de Neuilly-Plaisance,

Vu le Code de la Route, et notamment les articles R 411, R 417.10, R 417.12,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212.1 et 2, article L 2213-2, articles L2521.1 et 2,

Vu la loi n° 82.213 du 02 mars 1982 modifiée et notamment le titre 1, relatif aux droits et libertés des Communes,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - 8^{ème} partie signalisation temporaire approuvée par l'arrêté interministériel du 15 juillet 1974),

Vu l'arrêté n° 2022/071/DGS, en date du 16 août 2022 réglementant la vitesse sur le territoire de la commune de Neuilly-Plaisance,

Vu l'arrêté 23-AT-529, en date du 15 novembre 2023,

Considérant qu'en raison des intempéries et des difficultés rencontrées lors des travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement réalisés Cité Verdrière, par les entreprises TPU 59 rue Saint-Sauveur 911160 Ballainvilliers, SADE sise 346 rue du Maréchal Juin - ZI Vaux le Penil - BP 593 - 77005 Melun Cedex et SÉCHÉ 3, rue Léonard de Vinci 91220 le Plessis-Paté, intervenant pour le compte de Etablissement Public Territorial - Grand Paris Grand Est - 11 boulevard du Mont d'Est 93160 Noisy-le-Grand, il convient de prolonger provisoirement les modifications de la réglementation du stationnement et de la circulation à cet endroit,

Dans le but d'assurer la circulation et la sécurité publique,

ARRÊTE

ARTICLE UNIQUE

Les modalités édictées dans l'arrêté 23-AT-529, en date du 15 novembre 2023, sont prolongées jusqu'au 08 mars 2024, à 16h00.

Certifié exécutoire
Acte publié le 29 / 02 / 2024



Neuilly-Plaisance, le 06 février 2024

Christian DEMUYNCK
Maire

6 rue du Général de Gaulle
93360 Neuilly-Plaisance
Tél : 01 43 00 96 16
Fax : 01 43 00 42 80
Courriel :

contact@mairie-neuillyplaisance.com

(Tous les courriers doivent être
adressés impersonnellement à
Monsieur le Maire)